

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	8 046 258	46,47	121,75	8 309 000	3 861 192	46,47	3 861 192
Taxe foncière non bâties (TFNB)	25 071	74,65	103,84	27 300	20 379	74,65	20 379
Taxe d'habitation (TH)	262 517	12,19	61,42	210 200	25 623	12,19	25 623
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	3 907 194	3 907 194	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
	1	2	3	4	5	6	7
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	3 907 194

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	46,47	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$3\ 907\ 194 = 1,000000$	74,65	
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)	12,19	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
		0		727 295	0	1 468	-1 011 796	- 283 033

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	3 907 194	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 283 033	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	3 624 161
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
CLAUDE GIRAULT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le Pour la Commune,
Pour la Préfecture,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	2 141	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	19 865	b. Par la loi	2 302 337	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	686 512	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	18 113	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	664	b. Par la loi (terres agricoles)	1 516	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :	>>>	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
Cotisation foncière des entreprises :	>>>	b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		3. BASES DE TAXE D'HABITATION			
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	67 500	a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	142 700	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	26 609	c. Coefficient correcteur	0,777515
		d. Bases dégrévées locaux vacants	33 527	d. Taux FB commune 2020	24,21
		e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020	22,26
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					
6.1. TAUX PLAFONDS					
Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
	national 11	de 2024	(col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	a. National >>>
départemental 12	13	14	15	a. National	>>>
39,42	127,43	5,68000	121,75	b. Communal	>>>
50,82	127,05	23,21000	103,84	Taux maximum :	
24,45	75,85	14,43000	61,42	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
>>>	>>>	>>>	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...					
a. ... la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	13,22	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majo	0,881		33,79